

2016 : Gestion de l'eau



Alain CAPERET, Président du SEAPaN

Régie directe au 1er Janvier 2016

L'eau est aujourd'hui devenue un bien précieux et un enjeu majeur dans notre vie quotidienne.

Nous avons la chance de bénéficier sur notre territoire d'une eau abondante et de très bonne qualité. Préservation de la ressource, gestion raisonnée, fourniture de ce bien indispensable au meilleur tarif pour l'utilisateur, telles sont les missions de notre syndicat inter-communal.

Par délibération en date du xx/xx/xx les délégués du SEAPaN ont décidé d'exploiter en régie à compter du 1er janvier 2016 le service d'eau potable. Cette orientation majeure met un terme au contrat de délégation de service public (DSP) qui nous liait avec la société SAUR depuis 1958. Elle termine un processus engagé sur notre territoire du Pays de Nay le mandat précédent (gestion de l'assainissement collectif en régie, fusion de tous les syndicats).

Notre objectif est d'obtenir un fonctionnement et des outils de distribution modernes et performants. L'équipe technique et administrative, mutualisée avec la Communauté de communes du Pays de Nay, sera exclusivement dédiée au service. Sa proximité (maison de l'eau et de l'assainissement à Bénéjacq) nous permettra d'obtenir une réactivité et une écoute de tous les instants. Des développements essentiels ont déjà été entrepris notamment la cartographie du réseau, la mise en place d'un système de télégestion permettant de réagir plus vite à la suite d'incidents, le remplacement des canalisations vétustes, la pose des compteurs de radio-relève, etc.

Le SEAPaN continuera ces modernisations indispensables pour notre réseau avec nous l'espérons la poursuite de l'aide des pouvoirs publics (agence de l'eau, conseil départemental).

A travers les actions déjà entreprises et celles à venir, soyez convaincus de la détermination du Comité Syndical et de l'ensemble des agents à œuvrer pour continuer à vous distribuer une eau de très bonne qualité et à coût raisonnable.

Bien cordialement,

Simplifiez-vous la vie ! Optez pour le prélèvement à échéance ou la mensualisation

Suite à la mise en place de la régie à compter du 1er Janvier 2016, la facturation sera donc établie par le service du SEAPaN. Les moyens de paiement existant; auprès de la SAUR; seront conservés, à savoir le prélèvement à échéance et la mensualisation. Ces moyens vous permettent de simplifier le suivi de votre budget.

Ainsi, les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement pourront retourner le mandat de prélèvement, que vous pourrez retirer prochainement, auprès du secrétariat du SEAPaN du :

Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Ou par mail à : accueil.seapan@paysdenay.fr.

Tous les autres moyens de paiement restent possibles (TIP, espèce, chèque et carte bancaire).

Pour tous renseignements complémentaires, le secrétariat se tient à votre disposition au **05.59.61.11.82** (tapez 2 pour accéder au service).



Maison de l'Eau et de l'Assainissement à Bénéjacq depuis fin 2013

Bon à savoir

Vous pouvez à présent consulter le site internet du SEAPaN qui vous permet de connaître les actions menées toute l'année par le syndicat. Le site est également pourvu d'une simulation de facture et d'un paiement en ligne de votre facture simplifiée.

www.seapan.fr



Site internet du SEAPaN



Les vidéos sur l'activité de votre syndicat :

<https://www.youtube.com/user/SEAPaysdeNay>

Lettre d'information aux usagers

Année 2015

plaine de Nay : 3.6405.5.004

Eau potable

Passage en régie publique AEP en 2016
Modernisation du réseau et du service
Maîtrise des fuites - réseau public et chez les usagers
Mode de facturation

Assainissement

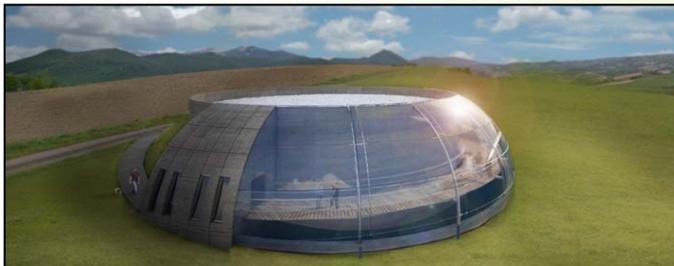
Travaux sur les réseaux et les stations d'épuration
Reconquête du bon état écologique du Lagon



Travaux en cours pour l'extension de la STEP Assat-Bordes

EAU : Objectif sécurisation

Création d'un ouvrage de stockage mutualisé SMNEP/SEAPaN de 3 000 m³ sur le site de Sarramayou (commune d'Asson) qui apparaît comme la solution la plus pertinente d'un point de vue technico-économique, permettant ainsi de sécuriser la production et la distribution de la liaison Arthez-Baudreix.



Projet du réservoir de Sarramayou

EAU : maîtrise des fuites

La réduction des volumes de pertes en eau sur le réseau représente, pour le service de l'eau, un enjeu majeur qui s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable du SEAPaN. En effet, une stratégie de gestion des pertes efficace permet de réduire le volume prélevé sur la ressource, de réaliser les économies sur les achats d'eau au syndicat producteur et des économies d'énergie liées à la distribution par le SEAPaN du volume perdu,

La maîtrise des pertes en eau résulte de la mise en œuvre conjointe de travaux de renouvellement du réseau public (patrimoine conduites et branchements, compteurs) et d'actions d'exploitation telles que la recherche de fuite la nuit ou la gestion des pressions sur le réseau.

Du 1er janvier au 31 août 2015, 18 recherches nocturnes avec les agents de l'eau, ont permis de régler 69 fuites sur le réseau public (soit une projection de 100 pour l'année 2015 complète (contre 214 en 2013 et 218 en 2014).. Le gain par commune est d'environ 5 à 8 m³/h. Les débits nocturnes (moins de consommation par les usagers entre 1h et 4h du matin) sont suivis en temps réel via la supervision informatique des débits, répartie sur tout le réseau du SEAPaN.

Lagoin : 1 an après

Pour la reconquête de la qualité des cours d'eau, le SEAPaN et l'Agence de l'Eau ont décidé d'engager un contrat de 5 ans, comprenant un vaste programme de travaux (15 M€).

Programme : Le programme a été lancé en 2014 afin de surveiller la qualité du Lagoin.

Un an après le bilan permet de confirmer la nécessité de suivre la qualité des eaux pour tous les acteurs de ce projet.

Suivi qualitatif de la qualité des eaux :

Une mesure en continu du débit et de la qualité des eaux en amont et en aval du Lagoin, permet de mesurer l'impact des rejets sur le milieu aquatique et de mettre en place des actions afin d'améliorer la qualité de ces eaux.



ASSAINISSEMENT : Extension de la Station d'épuration d'Assat-Bordes

Pour faire face à l'évolution de la population et avec le projet de mise en place de l'assainissement collectif des communes de Beuste Lagos, Bordes et Assat, le SEAPaN a dû réaliser un projet d'extension de la station d'épuration d'Assat-Bordes en passant à 16 000 EH. (capacité actuelle x3)



Vue du projet de la STEP d'Assat-Bordes

Ce projet débute en Mars 2015 pour une durée de 9,5 mois. L'extension de la station d'épuration s'intégrera parfaitement dans l'environnement du site Aéropolis. L'ouvrage marquera l'entrée du territoire du Pays de Nay.

PARTICULIERS : ATTENTION AUX FUITES !!!

Si le SEAPaN corrige au quotidien les fuites sur le réseau public (une économie de 70 000m³/an), **chez vous le goutte à goutte représente encore une perte de 40 000 m³/an.** Une chasse d'eau ou un joint après compteur qui fuient représentent plus de 250 m³.

Nous constatons des relevés anormaux de consommation et vous alertons mais, **il ne faut pas attendre la relève par nos services !**

Une petite vérification est donc un geste préventif. Tous les mois, fermez les robinets de la maison et du jardin (y compris chasse d'eau, chauffe eau, lave-vaisselle et lave linge). Puis jetez un coup d'œil sur votre compteur d'eau. **Si la petite molette noire ou rouge tourne, il y a une fuite d'eau après le compteur (dont vous avez la garde).** Contactez au plus vite un plombier pour qu'il arrête la fuite d'eau ou renouvèle votre conduite privée. **Aucun dégrèvement sur la facture d'eau ne sera accordé sur les installations sanitaires (chasses d'eau), robinetteries extérieures et intérieures ou tout autre appareil (adoucisseurs...).**



Créations 2015 :

Extension EU à Coarrazze
Extension STEP d'Assat

Réhabilitation 2014-2015:

Asson—Quartier Labat

Grands-projets:

Extension STEP Baudreix
Projet d'extension du réseau de Baudreix
Avant-projet du réseau de Beuste, Lagos, Bordes

Reconquête du bon état écologique du Lagoin :

Déconstruction
de la STEP Clément ADER (Assat)

Suppression de la STEP de Bénéjacq